

la Commission se verrait contrainte de vendre ses obligations, subissant ainsi une perte de 72 millions de dollars.

Toutefois, j'ai remarqué que le ministre du Travail (M. Starr) a chargé tout particulièrement l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot (M. Ricard) de défendre ce bill, et je voudrais référer, à ce sujet...

M. Ricard: Je n'ai été délégué par personne. J'ai dit ce que je pensais moi-même.

M. Caron: C'est pour cela que c'était bien mal dit.

M. Racine: L'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot tient à proclamer qu'il exprimait son opinion personnelle. Nous en sommes certains. Il n'a sûrement pas dit ce que pensaient les ouvriers.

Monsieur le président, qu'il me soit permis de citer un article du journal *Le Devoir*, sous la plume de son courriériste parlementaire, que l'on ne peut certes pas qualifier de libéral. On y lit, en date du mercredi 17 juin, que 585,489 personnes étaient inscrites au service national de placement et que 200,042 de ces personnes résident dans la province de Québec. Ce n'est certainement pas un record enviable.

Voici ce que je relève dans cet article:

Le ministère du Travail vient de publier ses chiffres mensuels sur l'embauche et le chômage. Ceux de mai démontrent que nous émergeons graduellement de la récession, mais les progrès sont plus lents que d'aucuns le souhaiteraient. Si l'on analyse les chiffres depuis le début de l'année, on peut dire que nous sommes à peu près en avance d'un mois sur la situation du chômage de l'année dernière, mais encore loin de la période de plein emploi de 1957.

Et, un peu plus loin, on lit:

Il devient donc évident que la "cible" de 3.00 pour cent, si elle est atteinte pendant la belle saison, sera menacée pendant l'automne et l'hiver prochains, à moins d'une accélération de l'activité économique que l'on ne prévoit pas. Au rythme où le Canada procède, ce n'est guère qu'en 1968 que nous serons revenus à la normale. Et encore, pourvu qu'il ne s'exerce contre nous aucune influence extérieure fâcheuse.

Alors qu'il prenait la parole en cette enceinte, l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot, qui est évidemment le porte-parole de la province de Québec en matière de travail, déclarait ce qui suit, au début de son discours:

Monsieur le président, j'ai une double raison de prendre part au débat actuel. D'abord, je veux faire certaines observations d'ordre général en ce qui concerne la mesure à l'étude, et deuxièmement, je veux rétablir les faits en ce qui a trait aux assertions de l'honorable député de Hull (M. Caron).

Monsieur le président, à mon avis, dans pareille circonstance, l'honorable député de Saint-Hyacinthe-Bagot aurait certainement dû indiquer une troisième raison. Puisqu'il

[M. Racine.]

était le porte-parole du ministère du Travail de la province de Québec au cours de la discussion de ce bill, il aurait certainement dû indiquer le nombre de sans-travail chez nous; à mon sens, cela aurait été la partie la plus importante de son exposé.

Et l'honorable député continuait son discours en disant:

Monsieur le président, l'attitude négative de l'opposition libérale est inadmissible, car elle est directement en contravention avec les intérêts des ouvriers. Le bruit que nos amis font n'a qu'un but, celui de distraire l'attention du public afin de faire oublier leur indifférence à l'endroit de la classe ouvrière.

Monsieur le président, je suis d'avis que l'opposition libérale n'a pas besoin de distraire l'attention du public. La population de la province de Québec est assez intelligente pour lire les journaux et se rendre compte que des 585,489 personnes inscrites au service national de placement, la province de Québec en compte 200,042. Je suis d'avis que les ouvriers de la province de Québec sont ceux qui s'intéressent le plus à toutes les mesures sociales qui peuvent être proposées en cette enceinte en vue de leur aider; à mon avis, c'est le plein emploi qui leur aiderait le plus, situation qu'ils n'ont pas connue, dans le Québec, depuis 1957.

Monsieur le président, le gouvernement actuel semble vouloir faire porter à des corps publics ou des personnes étrangères à la situation le fardeau du chômage au pays. A mon sens, cette attitude a eu un effet particulier sur l'état de la Caisse d'assurance-chômage.

Depuis que nous siégeons ici, nous avons constaté qu'afin de faire face au problème du chômage, le gouvernement actuel a toujours trouvé le moyen d'en faire porter la responsabilité à des personnes tout à fait étrangères au problème.

Nous avons vu, l'an dernier, le gouvernement et le ministre du Travail prolonger la période des prestations saisonnières. Ce n'était certes pas là un moyen de procurer du travail à nos ouvriers ni d'atténuer le chômage.

Cependant, là encore, on a eu recours à nos municipalités pour assurer la responsabilité du gouvernement. Lors de l'adoption du programme des travaux d'hiver, nos municipalités, d'une part, ont perdu des sommes considérables en assumant la responsabilité du gouvernement fédéral. Si les députés ministériels ont déclaré que cette mesure était des plus populaires parmi nos ouvriers, je dis, à l'instar d'autres députés, (et plus particulièrement ceux de l'opposition libérale) que cette mesure était des plus impopulaires et que le problème du chômage qui sévissait au pays a entraîné l'épuisement de la Caisse d'assurance-chômage.